Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251124-2025_07_24_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de CUGUEN, se sont réunis dans la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 19 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Quorum atteint : 7
Nombre de votants : 8

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Magali CATHERINE, M. Damien GUÉDÉ (à partir de 19H37, au point 12), M. Thomas LORET, Mme Philippine PICOT, Mme Anne-Renée KRUST, Mme Coralie BOULMER, Mme Yolande CHARTIER.

ABSENTS M. Sylvain CHAPON, Mme Céline FONTAINE, Mme Isabelle THOMSON, M. Damien GUÉDÉ (jusque 19H36 – Point11)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Renée KRUST

OBJET : 07-2025-24/11/2025 : FINANCES- BUDGET COMMUNE- CONTRAT PORTANT SUR LA REALISATION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE CUGUEN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (C.C.B.R.) réalise pour la commune des prestations de services pour travaux en agglomération. En l'occurrence, des travaux de signalisation ont été effectuées dans le bourg.

A ce titre un contrat pour la mise en œuvre de la convention portant sur la réalisation de prestations de services entre la commune de Cuguen et la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251124-2025_07_24_11-DE

doit être signée. La convention fixe les conditions de rémunérations de la C.C.B.R. à savoir 2.5% H.T. du montant H.T. des travaux en l'absence de maitrise d'œuvre.

le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le contrat pour la mise en œuvre de la convention portant sur la réalisation de prestations de services entre la commune de Cuguen et la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,
Sandrine GUERCHE

La secrétaire de séance,
Anne-Renée KRUST



